



Ville de Kapuskasing
Piscine Donat-Brousseau
Plan de réouverture de la piscine
Version 3.0
Le 17 février 2021

Mesures de sécurité liées à la COVID-19 adoptées pour la piscine Donat-Brousseau

Le service des Loisirs de la Ville de Kapuskasing a collaboré avec le Bureau de santé Porcupine et la Société de sauvetage pour incorporer des mesures de prévention et d'atténuation liées à la santé publique qui visent à réduire le risque de propagation de la COVID-19.

À quoi vous attendre

La capacité de la piscine a été réduite pour permettre un éloignement physique adéquat. Le nombre de nageurs est fixé à 25 pendant les sessions de natation publique et à 6 pendant la nage en longueur pour garantir que la distanciation physique soit maintenue. Pour accepter le plus grand nombre de nageurs possible, on a prévu réduire la durée des sessions et intercaler entre elles des blocs de 15 minutes pour permettre au personnel de gérer le nombre de personnes qui entrent et qui sortent de l'établissement ainsi que pour procéder à du nettoyage supplémentaire.

Nous vous demandons aussi de réserver d'avance vos sessions de natation en téléphonant à la piscine Donat-Brousseau au 705 337-4266 ou en écrivant un courriel à pool@kapuskasing.ca. On accueillera aussi les gens qui n'ont pas réservé leur place, mais la priorité sera accordée à ceux qui se sont inscrits au préalable. Toute personne qui entre dans l'établissement doit fournir ses coordonnées (y compris son prénom et son numéro de téléphone/adresse électronique) et se soumettre à un dépistage des signes et des symptômes de la COVID-19.

À votre arrivée à la piscine Donat-Brousseau, vous remarquerez un certain nombre de changements. Ceux-ci reflètent notre engagement à veiller à la sécurité de tous. Ces changements comprennent :

- des panneaux à l'entrée;
- **dépistage** des signes et symptômes de la COVID-19;
- l'éducation à l'effet que les usagers doivent éviter d'entrer dans l'établissement s'ils présentent des symptômes de la COVID-19;
- le maintien d'une **distanciation physique** de deux mètres les uns des autres en tout temps;
- l'interdiction d'entrer dans le bâtiment à quiconque présente des risques ou des symptômes après avoir répondu au questionnaire d'autoévaluation;
- la **désinfection des mains** de tous les usagers;
- Toute personne qui entre dans l'établissement doit **porter un masque** ou un couvre-visage à son arrivée. Les nageurs peuvent l'enlever avant d'entrer dans l'eau.
- Le médecin-conseil en santé publique, en vertu de la *Loi sur la protection civile et la gestion des situations d'urgence*, exige qu'un masque soit porté par toute personne qui se trouve dans un espace public fermé, y compris la piscine Donat-Brousseau. Les personnes qui prennent activement part à une activité athlétique ou physique, y compris des activités aquatiques, ont l'autorisation d'enlever temporairement leur masque.
- Quiconque entre dans l'établissement doit porter un masque. Les nageurs ont le droit de garder leur masque jusqu'à ce qu'ils entrent dans la piscine.

- Des écrans de Plexiglas ont été installés autour du bureau de la réception pour protéger les travailleurs et le public.
- Les nageurs doivent respecter la règle de distanciation physique de deux mètres et suivre les règles de bonne hygiène. La distanciation physique reste en vigueur pour tous les usagers qui ne vivent pas sous un même toit;
- Nous recommandons aux nageurs de porter des lunettes de natation. Toutefois, les tubas ne sont pas autorisés.
- On demande aux usagers de réduire au minimum leurs effets personnels.
- Des mesures liées à la circulation seront en vigueur autour de la piscine. Les entrées et les sorties seront échelonnées pour éviter l'entassement.
- La capacité de baigneurs sera réduite de sorte que le nombre total d'usagers sur le bord de la piscine et dans celle-ci permette de respecter la distanciation physique.
- On recommande aux parents ou aux tuteurs qui n'accompagnent pas leur enfant à la piscine pour la baignade publique de les attendre à l'extérieur du bâtiment.
- Les baigneurs ne doivent pas partager leurs serviettes, leurs lunettes de natation, leurs bouteilles d'eau et leur équipement, à moins d'être membres d'une même famille.
- Les baigneurs ne doivent pas cracher, tousser, uriner ou se moucher dans l'eau.
- Les usagers qui ont besoin d'aide en raison de limitations physiques devraient recevoir de l'aide d'un membre de leur famille.
- Les sauveteurs doivent porter des masques tout en surveillant activement depuis le bord de la piscine, en parlant aux usagers et en prodiguant des premiers soins.

Vestiaires

- Tous les usagers de la **piscine** doivent arriver vêtus de leur maillot de bain.
- Tous les usagers doivent accéder à l'aire de la piscine en passant par les vestiaires. Ils doivent choisir un des endroits désignés au vestiaire pour y laisser leurs vêtements d'extérieur.
- Chaque baigneur doit d'abord prendre une douche en utilisant du savon et de l'eau chaude avant de se rendre sur le bord de la piscine. *Il s'agit-là d'une attente réglementée qui s'applique à tous les baigneurs, ce qui comprend le public et le personnel (Guide to Ontario Public Pools Regulation, Règl 565, art. 19.5).*
- Chaque vestiaire aura une capacité maximale de 8 personnes. Les sauveteurs et le personnel surveilleront la capacité des vestiaires.
- Après la natation, les usagers de la piscine doivent se désinfecter les mains et quitter l'aire de la piscine en passant par les vestiaires. Ils peuvent se rincer sous la douche (sans savon ni shampooing).
- Les vestiaires seront désinfectés avant et après chaque programme ou activité.
- On demande à tous les usagers de prendre leur douche à la maison.

Faites votre part pour limiter la propagation du virus

- Prenez votre douche à la maison avant de vous rendre à la piscine.
- Enfilez votre maillot de bain avant de vous rendre à la piscine.
- Pratiquez les bonnes habitudes d'hygiène personnelle recommandées relativement à la COVID-19 : lavez et désinfectez vos mains, restez à la maison si vous êtes malade et suivez les directives des autorités de santé publique.

Comment réserver votre place pour la baignade publique, la nage en longueur et les cours d'exercices aquatiques pendant la réouverture

- Assurez-vous de ne présenter aucun symptôme.
- Téléphonnez à la piscine Donat-Brousseau, au 705 337-4266, pour réserver votre place.
- Les réservations ne seront prises que pour une semaine à la fois.
- Les paiements doivent se faire au moment de la réservation au téléphone, soit au moyen de cartes prépayées ou de cartes de crédit (des exceptions seront faites, au besoin).
- Les réservations pour la semaine se feront à compter du lundi, à 9 h (du lundi au dimanche).
- Vous pouvez annuler votre réservation 24 h à l'avance si vous ne vous sentez pas bien ou si vous n'êtes pas en mesure de respecter votre engagement.
- Les usagers qui ne se présenteront pas ne seront pas remboursés.

Nage en longueur

- Pour la nage en longueur, trois couloirs seront installés dans la piscine.
- Il y aura un maximum de deux personnes par couloir. On formera les nageurs aux exigences de la distanciation de deux mètres.
- Les réservations seront de 30 minutes pour chaque session de nage en longueur.

Baignade publique

- Les nageurs doivent réserver leur plage-horaire à l'avance et payer à l'aide de cartes prépayées, d'une carte de crédit par téléphone ou à la réception avant leur arrivée.

BAIGNADE PUBLIQUE – POLITIQUE RELATIVE À LA TAILLE : Les enfants qui mesurent moins de 1,2 mètre (4 pi) ou ceux qui n'ont pas encore complété le programme de natation « Junior 4 » doivent en tout temps être accompagnés **DANS L'EAU** par un adulte responsable (14 ans et plus).

Pendant la réouverture de la piscine, la Ville de Kapuskasing recommande aux personnes âgées de 65 ans et plus et à celles qui ont un système immunitaire affaibli ou encore qui souffrent de problèmes de santé sous-jacents de ne pas participer à quel que programme de natation que ce soit.

Location de la piscine

- Si elle est disponible, la piscine peut être louée.
- Le paiement doit se faire dans les 48 heures qui suivent la réservation.
- Dans le cas des locations, le nombre maximal de baigneurs/participants est de 25 (susceptible de changer)
- Seulement huit (8) personnes/membres de famille sont admis à la fois dans le vestiaire (entrée échelonnée)
- Le balcon est fermé pendant les locations.
- La politique d'admission habituelle s'applique.

BAIGNADE PUBLIQUE – POLITIQUE RELATIVE À LA TAILLE : Les enfants qui mesurent moins de 1,2 mètre (4 pi) ou les enfants qui n'ont pas encore complété le programme de natation « Junior 4 » doivent en tout temps être accompagnés **DANS L'EAU** par un adulte responsable (14 ans et plus).

- Pour savoir si la piscine est disponible et pour connaître les modalités de location, veuillez composer le 705 337-4266.
- On ne pourra pas passer de temps supplémentaire dans le bâtiment pour une fête d'anniversaire ou autre.
- Il faut mettre en pratique les mesures d'hygiène liées à la COVID-19 : se laver et se désinfecter les mains, rester chez soi si on est malade et suivre **TOUTES** les lignes directrices en matière de santé publique.

À la piscine, pendant les locations

- Assurez-vous que tous les baigneurs ne présentent pas de symptômes.
- Enfilez votre maillot de bain avant de vous rendre à la piscine.
- Le loueur doit arriver seulement **10 minutes avant** l'heure prévue de la location.
- Les baigneurs, eux, doivent arriver seulement **5 minutes avant** l'heure prévue de la location.
- Portez un masque pour entrer dans le bâtiment. Continuez de le porter pendant que vous vous changez et ne le retirez que lorsque vous entrer dans l'eau.
- Avant de se rendre sur le bord de la piscine, chaque baigneur doit d'abord prendre une douche en utilisant du savon et de l'eau chaude.
- Restez à deux mètres des autres baigneurs et des membres du personnel en tout temps.
- On permet l'utilisation des jouets et du matériel de natation.
- Après la baignade, les utilisateurs de la piscine doivent immédiatement remettre leur masque, se désinfecter les mains et sortir par le vestiaire. Ils peuvent se rincer sous la douche (sans savon ni shampooing). On demande à tous les usagers de prendre leur douche à la maison.

- Le loueur et les baigneurs doivent avoir quitté le bâtiment dans les **15 minutes après** l'heure de fin de la location.

Pendant la réouverture de la piscine, la Ville de Kapuskasing recommande aux personnes âgées de 65 ans et plus ou à celles qui ont un système immunitaire affaibli ou encore qui souffrent de problèmes de santé sous-jacents de ne participer à aucun programme de natation.

Croix-Rouge canadienne Programme de natation

Les cours de natation de la Croix-Rouge canadienne offerts à Kapuskasing ont été modifiés pour respecter les précautions et les restrictions liées à la COVID-19. Le programme a été modifié pour permettre le maintien de la distanciation physique.

À quoi vous attendre

- Les moniteurs de natation doivent maintenir la distanciation physique avec les nageurs et avec le parent/gardien.
- Les moniteurs de natation et les sauveteurs porteront des masques tout en surveillant activement depuis le bord de la piscine, en parlant aux usagers et en prodiguant des premiers soins.
- L'inscription initiale se fera EN LIGNE seulement (la date et l'heure sont inscrites sur le dépliant).

INSCRIVEZ-VOUS EN LIGNE : <https://kapuskasing.maxgalaxycanada.net>
(Vous devez communiquer avec la piscine Donat-Brousseau pour configurer votre profil.)

- Les inscriptions tardives (après les dates et heures inscrites sur le dépliant) peuvent se faire en ligne, par téléphone ou en personne à la piscine.
- À l'hiver et au printemps 2020, seuls des cours privés seront offerts. Des cours semi-privés pourront être offerts SI le frère/la sœur est du même niveau ou qu'un seul niveau les sépare. Les cours privés/semi-privés comprennent aussi les leçons accompagnées.

Leçons accompagnées

- **Niveaux Étoile de mer à Junior 4**
En tout temps pendant le cours, chaque enfant doit être accompagné dans l'eau par un parent/gardien (âgé de 19 ans et plus).

Conformément au programme de Cours de natation et de sécurité aquatique de la Croix-Rouge, nous offriront maintenant des cours parent-enfant. Le parent/gardien est

maintenant responsable de veiller à la sécurité de l'enfant dans l'eau et à ce que ce dernier réduise ses contacts avec le moniteur. Le gardien doit se sentir à l'aise d'être dans l'eau jusqu'au torse et être capable de tenir le participant pendant que celui-ci pratiquera ce qu'il a appris.

Aucun autre parent ou membre de la famille n'est autorisé à être présent dans le bâtiment ou dans l'aire d'observation pendant le cours de l'enfant.

- **Niveaux Junior 5 à Junior 10**

Un seul parent peut être dans le bâtiment ou dans l'aire d'observation pendant le cours de natation de l'enfant.

Les frères/sœurs dont les cours sont consécutifs pourront rester dans le bâtiment ou dans l'aire d'observation, mais devront demeurer avec leur parent.

À la piscine, pendant les cours

- Assurez-vous que les nageurs ne présentent pas de symptômes.
- Prenez votre douche à la maison, avant de vous rendre à la piscine.
- Enfilez votre maillot de bain avant de vous rendre à la piscine.
- Les nageurs doivent arriver seulement **5 minutes avant** l'heure prévue du début du cours.
- Portez un masque pour entrer dans le bâtiment. Continuez de le porter pendant que vous vous changez et ne l'enlevez que lorsque vous êtes prêt à entrer dans l'eau. Les nageurs devront apporter un contenant pour le masque pendant qu'ils nagent.
- Vérifiez auprès du caissier quel est votre espace assigné au vestiaire.
- Chaque baigneur doit d'abord prendre une douche en utilisant du savon et de l'eau chaude avant de se rendre sur le bord de la piscine.
- Restez à deux mètres de distance des autres nageurs et des membres du personnel.
- Après la baignade, les utilisateurs de la piscine doivent immédiatement remettre leur masque, se désinfecter les mains et sortir par le vestiaire.
- Vous pouvez vous rincer sous la douche (sans savon ni shampooing). On demande à tous les usagers de prendre leur douche à la maison.
- Les baigneurs doivent avoir quitté le bâtiment dans les **15 minutes après** l'heure de fin du cours.

Nettoyage et désinfection

Le nettoyage et la désinfection des lieux de grande circulation et des aires communes ont toujours été des éléments essentiels de l'exploitation sûre de la piscine Donat-Brousseau. Dans les circonstances actuelles, l'urgence de ces pratiques augmente. Le personnel d'entretien et de la piscine nettoiera et désinfectera les lieux plus souvent encore, selon l'utilisation de l'établissement. Les surfaces et les objets qui se trouvent dans les endroits publics seront nettoyés et désinfectés avant chaque utilisation. De telles surfaces fréquemment touchées incluent les tables, les poignées de porte, les comptoirs, les poignées, les bureaux, les toilettes, les robinets et les éviers. Les vestiaires et les toilettes publiques seront désinfectés entre chaque programme à l'horaire.

Des périodes de transition de 30 minutes sont prévues entre chaque cours pour permettre aux nageurs de sortir avant l'arrivée des prochains nageurs. Le personnel nettoiera certains endroits désignés des vestiaires et tout l'équipement dont on se sera servi durant le cours.